

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, APPLICABLES À LA BOUTIQUE EN LIGNE DU CENTRE AQUATIQUE OCEANIS DE PLOEMEUR

4ème ville du Morbihan par sa population (18 000 habitants), Ploemeur dispose d'une situation privilégiée en Sud-Bretagne : l'attractivité de son territoire, la qualité de ses équipements et le dynamisme de sa vie locale sont autant de marqueurs du bien vivre à Ploemeur.

Centre névralgique de l'activité sociale, culturelle et de loisirs de la commune, le centre aquatique Océanis géré par la collectivité de Ploemeur est un établissement recevant du public de 1^{ère} catégorie de type XNL qui accueille plus de 100 000 usagers par an. Offrant ainsi un panel d'activités aquatiques aux usagers qui le fréquentent dans des conditions optimales de confort et sécurité.

Son siège social est au : 1, rue des écoles 56270 Ploemeur

Code SIRET : 21560162600017

Activités : Sport et loisirs

Site internet : <https://oceanis.ploemeur.com>

Coordonnées : : 02/97/86/41/00 – aoceanis@ploemeur.net

Le centre aquatique Océanis est désigné ci-après le vendeur

Toutes les prestations vendues en ligne et les horaires d'ouvertures de l'établissement sont disponibles sur le site internet de Ploemeur et sur site.

Il est préalablement précisé que les présentes conditions régissent les ventes de l'ensemble des services effectués sur le site internet de la boutique en ligne du centre Océanis.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Notamment celles qui pourraient être appliquées sur les ventes sur places.

Conformément à l'article 1103 du code civil, l'acheteur et le vendeur conviennent que le contrat de vente passé entre eux fait la loi des parties et devra être exécuté de bonne foi.

L'acheteur reconnaît avoir eu communication, préalablement à toute signature de contrat et à tout achat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de ventes et de toutes les informations légales.

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions générales de vente, les termes utilisés ont la signification suivante :

1.1 Utilisateur :

Désigne toute personne qui navigue, prend connaissance, réserve, commande et /ou achète une prestation de service proposé sur le site

1.2 Prestation de service

Désigne toute prestation personnelle proposée sur le site, acquise par l'utilisateur à son bénéfice ou celui d'un tiers désigné contre le versement d'un prix défini par le vendeur.

1.3 Site

Désigne l'infrastructure numérique développée par le vendeur selon les formats informatiques utilisables sur l'internet comprenant des données de différentes natures et notamment des textes, sons, images fixes ou animées, vidéos, bases de données, destinées à être consultées par l'utilisateur pour connaître les prestations de services.

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes conditions régissent les ventes par le vendeur de l'ensemble des services en lignes dédiées au centre aquatique Océanis, aux utilisateurs. Toute prestation accomplie par le centre aquatique Océanis implique donc l'adhésion sans réserve de l'utilisateur aux présentes conditions générales de vente. Le centre aquatique Océanis se réserve le droit de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site internet.

Les conditions générales de vente applicables sont celles étant en vigueur à la date du paiement de la commande.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le centre aquatique Océanis de Ploemeur.

Préalablement à cette date et conformément aux dispositions des articles L. 111-1 et L. 111-2 du Code de la consommation les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout utilisateur à titre informatif.

ARTICLE 3. PRIX

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont libellés en euros et toutes taxes comprises (en tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande).

Le vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, conformément à sa délibération tarifaire en vigueur (voir documents annexes – tableau des tarifs applicables –). Le(s) service(s) sera (seront) facturé(s) sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité. Les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée

Si une ou plusieurs taxes ou contributions, notamment environnementales venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourra être répercuté sur le prix de vente des services sur le site du vendeur et les documents de vente.

Le prix des services commandés sur le site et la date de commande en question font foi. Les services demeurent propriété du vendeur jusqu'au paiement complet du prix.

ARTICLE 4. COMMANDES

L'utilisateur peut passer commande en ligne sur internet : <https://oceanis.ploemeur.com>

Toute commande vaut acceptation des prix et de la description des services disponibles à la vente.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement, et de ne pas confirmer une commande pour motif légitime, et plus particulièrement en cas de difficulté concernant la commande reçue.

Toute commande en ligne suppose l'adhésion sans restriction ni réserve aux présentes conditions générales et du Règlement Intérieur du centre Océanis consultables à tout moment sur le site Internet.

ARTICLE 5. VALIDATION DE VOTRE COMMANDE

Un récapitulatif des informations de la commande est communiqué à l'acheteur via l'adresse e-mail de confirmation de sa commande.

ARTICLE 6. PAIEMENT

6.1. Le délai de paiement

L'utilisateur s'engage à payer le prestataire lors de la conclusion du contrat ou aux dates prévus par celui-ci conformément aux modalités de paiement

Le débiteur d'une obligation de payer aux termes des présentes conditions, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

L'utilisateur doit effectuer le paiement de son achat effectuée sur le site dans les 48 heures suivant sa commande.(pour les règlements en ANCV / chèques/ espèces)

6.2. Pénalité en cas d'impayé

Le défaut de paiement entraînera la majoration des sommes restant dues d'intérêts de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal, sans préjudice de toute demande en dommages intérêts et autre action, y compris contentieuse, nécessaire à la sauvegarde des intérêts du prestataire. Ces intérêts seront calculés et produits sur une base journalière.

6.3. Modalités de paiement

Le paiement peut être effectué via le site : en cartes bancaires et prélèvements

En caisse au centre aquatique Océanis : espèces, chèques, chèques vacances(ANCV), chèques vacances (ANCV-sport).

En cas de modification de domiciliation bancaire au cours de l'abonnement, l'utilisateur doit remplir une nouvelle demande de prélèvement et remettre un nouveau relevé bancaire, et ce, dans un délai de 2 semaines avant le prochain prélèvement afin d'éviter les frais d'impayés.

Pour tout rejet de prélèvement, l'accès pourra être interdit jusqu'au règlement du solde dans sa globalité.

En cas d'incident de paiement, le montant du prélèvement devra être réglé directement au prestataire par un autre moyen de paiement. Le prestataire pourra procéder à un renouvellement d'une demande de prélèvement pour des montants inférieurs aux sommes dues jusqu'au recouvrement de celles-ci.

En aucun cas l'arrêt des prélèvements par l'utilisateur sur ordre donné à sa banque ne peut constituer résiliation du contrat. Le terme du contrat interviendra de plein droit à l'extinction de celui-ci sans qu'il soit nécessaire pour l'utilisateur d'envoyer une lettre de résiliation.

6.4. Preuve de paiement

Dans tous les cas, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique et vaudront exigibilité des sommes engagées par la commande. Cette validation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le site.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part du vendeur, les données conservées dans le système d'information du vendeur ont force probante quant aux commandes passées par l'utilisateur. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément à l'article 1375 du Code Civil français.

ARTICLE 7. RÉSILIATION ET SUSPENSION

7.1. Résiliation à l'initiative de l'utilisateur

Tout service souscrit ne peut faire l'objet d'un remboursement une fois la commande validée.

Le contrat ne pourra être résilié par l'utilisateur sauf en cas de motif légitime (problème de santé ou une mutation professionnelle après régularisation des éventuels impayés), empêchant définitivement l'abonné de bénéficier des prestations du centre aquatique Océanis. La demande de résiliation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la ville de Ploemeur dans le mois suivant la survenance de la cause accompagnée d'un justificatif (certificat médical, attestation de l'employeur etc).

Dans ces cas, la résiliation est effective dès la réception de la demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives. Le vendeur se réserve la possibilité de vérifier la véracité des pièces présentées. Le remboursement s'effectuera au prorata temporis.

Un forfait « frais de traitement de dossier » sera appliqué à chaque demande de remboursement selon la grille tarifaire en vigueur (délibération du conseil municipal).

7.2. Résiliation à l'initiative du centre Océanis

Par ailleurs, l'abonnement peut être résilié, à tout moment, par l'établissement de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de comportement contraire au règlement intérieur du centre Océanis ou aux présentes conditions.

Cette faculté de résiliation de plein droit devra être précédée d'un débat contradictoire avec l'utilisateur, au cours duquel, l'utilisateur aura la faculté de contester la mesure et de justifier son comportement.

En cas de non-paiement des sommes dues par le client au titre de son abonnement (et ce, quel que soit le mode de paiement), le client se verra immédiatement refusé l'accès aux services et ce jusqu'à la régularisation du paiement. Le client disposera alors d'un délai de 30 jours, à compter de la réception par la mairie de Ploemeur du courrier de sa banque l'informant du rejet du paiement, pour régler au centre Océanis le montant dû. En tout état de cause, le vendeur aura la faculté de résilier le contrat de plein droit, à compter de la réception par le client d'une mise en demeure de payer restée sans effet au terme du délai imparti pour la régularisation du paiement. À compter de cette date, le client se verra refusé définitivement l'accès aux services et demeurera redevable de la totalité des sommes dues au titre de l'abonnement qu'il a souscrit.

ARTICLE 8. RÉOLUTION DU CONTRAT

Si les services commandés n'ont pas été fournis dans le délai indiqué à l'utilisateur dans le contrat ou à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait de l'utilisateur, la vente pourra être résolue à la demande écrite de celui-ci dans les conditions prévues aux articles L216-2 et L241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par l'utilisateur lui seront alors restituées au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

ARTICLE 9. SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Le règlement intérieur, ainsi que toutes les règles instituées par le centre aquatique Océanis et relatives au bruit, à l'hygiène, la sécurité et les bonnes mœurs doivent être respectés strictement par l'utilisateur. L'utilisateur atteste sur l'honneur que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, le matériel et les installations proposées par l'établissement. Le centre aquatique Océanis attire l'attention des usagers sur le fait que les services proposés peuvent comporter des risques.

Le complexe se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

ARTICLE 10. ASSURANCE

Le centre aquatique Océanis est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de ses préposés et des éducateurs par la Société PNAS (Paris Nord Assurances Services) 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. La responsabilité du centre aquatique Océanis ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la non-observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils.

Les incapacités de toutes natures, les préjudices patrimoniaux ou personnels doivent faire l'objet d'une assurance personnelle par l'utilisateur auprès de la compagnie de son choix.

ARTICLE 11. GARANTIE

Conformément à l'article L.121-28 (alinéa 12) du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux activités de loisirs.

ARTICLE 12. DISPONIBILITÉ

Les services sont proposés à la vente tant qu'ils sont visibles sur le site internet : <https://oceanis.ploemeur.com> et dans la limite des stocks et places disponibles.

ARTICLE 13. RESPONSABILITÉ

13.1. Responsabilité du vendeur

Les services proposés sont conformes à la législation française en vigueur.

Les services demeurent la propriété du vendeur jusqu'au complet encaissement de la commande.

Les photographies appuyant la description des services n'entrent pas dans le champ contractuel et ne sauraient donc engager la responsabilité du vendeur.

Ce dernier ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de rupture de stock ou indisponibilité du service.

13.2. Responsabilité générale

Le vendeur a pour toutes les étapes de prise de commande ainsi que pour les étapes postérieures à la conclusion du contrat une obligation de moyens.

Dans tous les cas, la responsabilité du vendeur ne pourrait être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que prévu à l'article 1218 du Code civil.

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que les conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, catastrophe naturelles, incendies, dégâts des eaux, interruption du réseau de télécommunication ou du réseau électrique, pandémie ou épidémie, foudre, surtensions électroniques, les décisions administratives, attentats ou tout événement extérieur qui serait de nature à retarder ou à empêcher ou à rendre économiquement exorbitant l'exécution des engagements du vendeur.

Le vendeur met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises sur le web.

ARTICLE 14. DROIT APPLICABLE EN CAS DE LITIGES

Les relations contractuelles entre l'utilisateur le Centre aquatique Océanis sont régies par le droit français. Les informations contractuelles sont présentées en langue française et les produits proposés à la vente et prestations de service sont conformes à la réglementation française.

Toute difficulté née de l'exécution, de l'interprétation ou de la cessation des présentes Conditions Générales de Vente et des contrats et commandes qui en découlent, non résolue à l'amiable, sera soumise aux juridictions française compétentes dans les conditions de droit commun.

14.1. Réclamation

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Centre aquatique Océanis Mairie de Ploemeur 1, rue des Ecoles 56270 Ploemeur
Le règlement amiable du litige est un préalable obligatoire avant toute saisine d'un médiateur. Ce n'est qu'après s'être adressé au prestataire de services, et si la réponse du professionnel ne lui satisfait pas ou si le professionnel ne lui répond pas dans les deux mois à compter de l'envoi de sa réclamation, que l'utilisateur saisit le médiateur.

14.2. Médiation

Le consommateur a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation comme le prévoit l'article L612-1 et suivant du code de la consommation.

ARTICLE 15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site internet <https://oceanis.ploemeur.com> restent la propriété intellectuelle et exclusive du vendeur.

Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite.

Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès et préalable du vendeur.

ARTICLE 16. DONNÉES PERSONNELLES

Le vendeur se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles concernant les utilisateurs qui sont nécessaires à la gestion des commandes. L'ensemble des informations et données de l'utilisateur sont également conservées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression aux informations qui vous concernent, qu'il peut exercer en adressant au centre aquatique Océanis Mairie de Ploemeur 1, rue des Ecoles 56270 Ploemeur.

Ainsi, dans un souci de préservation de la vie privée de l'utilisateur, le vendeur s'engage à :

Ne pas céder les informations personnelles des utilisateurs à un tiers, et ne les utiliser que dans le cadre de l'activité du site Internet.

Ne faire parvenir aux utilisateurs que les informations qu'il a préalablement accepté de recevoir.

Conformément à l'article 70, en cas de violation de l'un de ses droits précédemment énoncés, l'utilisateur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL en lui adressant une plainte en ligne via le formulaire présent à cette adresse : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

ARTICLE 17. DURÉE

Les présentes conditions s'appliquent pendant toute la durée de mise en ligne des services offerts par le vendeur.

ARTICLE 18. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les parties reconnaissent que les présentes conditions constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles et se substitue à toute offre, disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux. Si l'une des quelconques stipulations des présentes conditions générales de vente s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité, ni altérer la validité des présentes conditions de vente.

